



contrôle de l'énergie (Federal Energy Regulatory Commission, ou FERC) exige des sociétés canadiennes qui cherchent à obtenir un accès maximal au marché américain qu'elles offrent un accès réciproque à leurs propres lignes de transmission. Les États-Unis envisagent également de libéraliser la distribution au détail, et certains projets de loi prévoient la réciprocité obligatoire à cet égard. Il se peut qu'une législation soit proposée lors du 106^e congrès pour conférer à la FERC un certain pouvoir de supervision des normes de fiabilité de transmission, actuellement établies par le North American Electric Reliability Council, une association privée regroupant l'industrie des services d'électricité. Le Canada, en consultation avec les gouvernements provinciaux et l'industrie, continuera de consulter les représentants américains et d'observer l'évolution du secteur de l'électricité aux États-Unis afin d'évaluer la conformité de ces propositions avec les obligations commerciales internationales des États-Unis, ainsi que d'autres implications commerciales et économiques.

Alcools industriels

Les exportateurs canadiens qui vendent des alcools industriels aux États-Unis doivent les faire passer par une raffinerie américaine de spiritueux distillés pour qu'ils puissent accéder au processus de fabrication sans encourir les taxes d'accise américaine. Cela a un effet défavorable sur la compétitivité de leurs produits puisque ces usines sont exploitées par des concurrents, réels ou potentiels.

Le Canada prépare une proposition, à présenter aux autorités américaines sur des modalités d'accès permettant d'expédier les produits directement aux utilisateurs industriels américains.

Accord de reconnaissance mutuelle sur les systèmes d'inspection du poisson

En décembre 1997, les États-Unis ont adopté des règlements relatifs aux fruits de mer (Seafood Hazard Analysis Critical Control Point ou HACCP) qui s'appliquent aussi bien aux importations qu'à la production intérieure. L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) et l'Agence de contrôle des aliments et des produits pharmaceutiques des États-Unis (Food and Drug Administration ou FDA) collaborent dans le but de parvenir à un ARM concernant les systèmes d'inspection du poisson. Les deux parties ont conclu

en décembre 1997 une entente provisoire en vertu de laquelle les importateurs américains qui achètent du poisson et des fruits de mer canadiens provenant de producteurs inscrits sur la liste d'usines de l'ACIA sont réputés avoir respecté les obligations de « mesures affirmatives » imposées par les règlements du HACCP. Cette disposition a permis aux exportations canadiennes d'être acheminées vers les États-Unis sans interruption. L'ACIA et la FDA poursuivent leurs efforts visant à conclure l'ARM le plus rapidement possible.

FACILITER L'ACCÈS AU MARCHÉ DES SERVICES

Services financiers

Le Canada suit de près les mesures prises aux États-Unis pour moderniser le secteur des services financiers. En ce qui a trait à la prestation de ces services de part et d'autre de la frontière, le Canada souhaite que soient davantage uniformisées les règles du jeu dans le secteur des valeurs mobilières. Aux termes de l'ALENA, le Canada, le Mexique et les États-Unis se sont engagés à revoir la question d'ici l'an 2000.

Télécommunications

Les États-Unis ont exécuté leurs engagements par deux ordonnances de la Federal Communications Commission. En vertu de ces deux ordonnances (la *Foreign Participation Order* et la *Domestic International Satellite Consolidation Order*), les sociétés des pays membres de l'OMC bénéficient maintenant d'une présomption réfutable selon laquelle les demandes de services de télécommunications internationales ne causent aucune préoccupation pouvant justifier le refus d'une demande pour des raisons de concurrence. La même présomption s'applique maintenant aux demandes de licences d'atterrissage de câbles et aux demandes de dépassement de la limite de propriété étrangère indirecte de 25 p. 100 dans une licence radio d'entreprise de télécommunications. Une licence peut cependant être refusée si le pouvoir exécutif exprime des préoccupations relatives à la sécurité nationale, à l'exécution des lois, à la politique étrangère ou au commerce international.

Le Canada continuera à surveiller l'exécution par les États-Unis de leur engagement de permettre aux